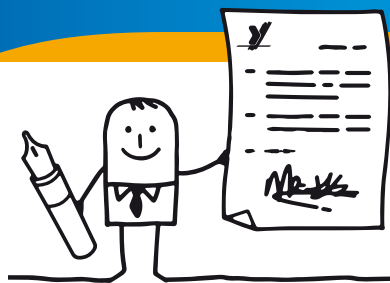


Contrat Unique d'Insertion



Une réponse **accompagnée** et **adaptée** à vos besoins d'emplois

Le conseil départemental :

- vous apporte une **sélection de candidats**,
- vous accompagne dans vos **démarches de recrutement**,
- vous **soutient financièrement** dans l'embauche des bénéficiaires du rsa en CDD ou en CDI, à temps partiel ou à temps complet.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Collectivités, associations



**VOUS PERCEVREZ
CHAQUE MOIS
UNE AIDE**

Secteur non marchand

Convention de

- **12 MOIS** renouvelable dans la limite de 24 mois maximum (possibilité de 60 mois pour certains publics).

Taux de prise en charge

- **75 %** pour une embauche en CDD ou CDI ;
Le montant de l'aide est plafonnée à 24 h hebdomadaire (20 h dans les établissements Éducation Nationale Conventionnée).

Base salaire horaire

- **9,76 % (SMIC)** au 1^{er} janvier 2017

Nombre d'heures hebdomadaires	20	24	30	35
Coût mensuel chargé	1 015,03 €	1 218,04 €	1 522,55 €	1 776,31 €
Montant de l'aide pour une prise en charge à 75 %	634,40 €	761,27 €	761,27 €	761,27 €
Coût mensuel maximum employeur*	380,64 €	456,76 €	761,27 €	1 015,03 €

* Vous pouvez bénéficier d'allègement de charges sociales patronales : consultez le site : <http://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiaire-dune-exoneration-ou-aides-liees-a-la-le-contrat-unique-dinsertion-cui.html>

Les démarches

Convention

signée avec le Conseil Départemental afin de percevoir l'aide financière.

Le Conseil Départemental

vous accompagne pendant toute la durée de la convention. Un référent soutient et suit l'allocataire du rsa dans son parcours d'insertion (professionnel et social).

L'aide

qui vous est attribuée sera versée mensuellement par le Conseil Départemental et l'A.S.P (Agence de Service et de Paiement) pour l'État.

Territoire	Coordonnateur RSA
Sénonais	03 86 83 67 95
Jovinien - Migennois	03 86 92 08 50
Auxerrois - Puisaye/Forterre	03 86 46 58 74 03 86 64 42 00
Avallois - Tonnerrois	03 86 54 85 29